

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 26 juin 2025

**Délibération n° 2025-122 – Environnement - Convention de partenariat avec le Groupement d'Agriculture Biologique (GAB) d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Rendez-vous en Terres BIO » dont la Communauté d'agglomération est lauréate - Approbation et autorisation de signature**

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT  
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINÉ  
Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO

M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY  
M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER  
Mme Anne GHYSSENS  
Mme Marie HOLVOET  
Mme Lamia KORT  
Mme Isabelle MARIE  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Jean-Claude DELAUNE  
M. Cédric THOMA  
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

**Références juridiques :**

- **Arrêté préfectoral 2025/CRCL/BLI/ N°9 du 16 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**
- **Délibération n°2020-230 du conseil communautaire du 10 décembre 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie (PCAET) de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

**Rapporteur : Mme Marie-Charlotte NOUHAUD**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (fiche 13 à 16) et de son projet de territoire (fiche 27), la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a candidaté avec succès à un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Rendez-vous en Terres Bio » émis par le Groupement d'Agriculture Biologique d'Ile de France (GAB IDF).

Le GAB IDF est un organisme professionnel existant depuis 1996 et regroupant un réseau de producteurs biologiques. A travers différentes actions, le GAB IDF a pour but de développer les expertises agricole, alimentaire et filières en agriculture biologique (cf rapport d'activités 2024 en annexe).

L'appel à manifestation d'intérêt « Rendez-vous en Terres Bio » consiste à organiser trois visites de fermes en agriculture biologique à destination de publics ciblés par le programme « Rendez-vous en Terres Bio » : le grand public, les élus, les professionnels de l'alimentation et les structures relais.

Ces visites s'inscriront dans les actions suivantes portées par la Communauté d'agglomération :

- Plan d'actions agricole alimentaire, et notamment son axe « développer les approvisionnements locaux dans la restauration collective » : depuis ce début d'année, des exploitants et des entreprises locales sont accompagnés autour d'un projet de création d'une coopérative de type « centrale d'achats » en vue de fournir la restauration collective locale (action accompagnée par le Pôle développement économique) ;

- Plan Climat Air Energie Territorial au travers d'actions de sensibilisations à l'environnement auprès de publics cibles (ALSH, grand public, ...) (actions déployées par le Pôle Cadre de vie Environnement) ;
- Préservation de la ressource en eau au travers la mise en œuvre et le suivi de d'actions dans le cadre de la protection des captages prioritaires intégrant des objectifs en matière d'agriculture biologique et/ou de cultures à « bas niveaux d'intrants » (actions déployées par le Pôle Cadre de vie Environnement).

Si le financement du programme est majoritairement pris en charge par le GAB IDF, au travers de subventions reçues de l'ADEME, une contribution financière de la Communauté d'agglomération à hauteur de 1 700€ est sollicitée.

Le projet de convention annexé fixe les modalités de réalisation du partenariat dans le cadre du programme « Rendez-vous en Terres Bio ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la convention, jointe, avec le Groupement d'Agriculture Biologique d'Ile-de-France, prévoyant le versement de la somme de 1 700 € dans le cadre du programme « Rendez-vous en Terres Bio » dont le Pays de Fontainebleau est lauréat,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2025.

#### Décision :

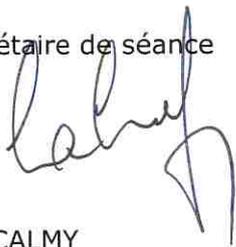
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver la convention, jointe, avec le Groupement d'Agriculture Biologique d'Ile-de-France, prévoyant le versement de la somme de 1 700 € dans le cadre du programme « Rendez-vous en Terres Bio » dont le Pays de Fontainebleau est lauréat,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2025.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 04 JUL. 2025  
 Date de mise en ligne le 04 JUL. 2025  
 Notification le  
 AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application [Télérecours citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
 077-200072346-20250626-2025-122-DE  
 Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20250626-2025-122-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2025